

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DIRECTEUR DU 8 DECEMBRE 2017

15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (5) : Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire Général),  
Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Marie Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe),  
Valérie BERGER-CAPBERN

Membres excusés (2) : Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe), pouvoir à Mathieu LEMERCIER  
Bernard MORTELLIER (Secrétaire général-adjoint), pouvoir à Jean Philippe STEFANINI

Membre de droit : Marie-Violaine PALCAU (DTN)

Président de séance : Michel EDIAR - Secrétaire de séance : Marie Claudine PERRIN

**Le Président ouvre la séance à 17h20** et informe le Bureau Directeur du nombre de licenciés : 9233 licenciés à ce jour, alors qu'il y avait 9172 licenciés au 31/12/2016. Il souligne la progression plus faible en 2017 que les années précédentes.

Puis les différents points de l'ordre du jour sont traités.

## 1. Approbation du compte-rendu

Le compte-rendu du BD du 24/11/2017 est adopté à l'unanimité.

## 2. Activités du Président

Le Président fait part de ses activités au Bureau Directeur :

- 25/11/17 : Conférence des Présidents de Ligue à Paris (75)
- 26/11/17 : Réunion de présentation du projet « WOC 2022 » aux clubs d'Ile de France à Fontainebleau (77)
- 28/11/17 : Rendez-vous avec Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF à Paris (75)
- 28/11/17 : Réunion des Présidents de Fédération au CNOSF à Paris(75)
- 03/12/17 : Interview par le magazine suédois « Skogssport » (par Skype)
- 07/12/17 : Réunion de la commission Evènementiel « WOC Paris 2022 » à Paris (75)

## 3. Jeu concours Noël

Le Président informe le Bureau Directeur d'un projet de mise en place d'un jeu-concours visant à accroître le nombre d'abonnés sur la page Facebook de la Fédération. Différents lots seraient attribués par tirage au sort Le Bureau Directeur valide cette animation en précisant la nature des lots distribuables.

## 4. CNOSF

Le Président fait part au Bureau Directeur de la démission de Bernard MORTELLIER du conseil d'administration du CNOSF pour raisons personnelles. Le Bureau Directeur prend acte de cette information.

## 5. Paris JO 2024 / WOC 2022

Le Président informe le Bureau Directeur de son entrevue avec Denis MASSEGLIA, Président du CNOSF et Tony ESTANGUET, Président du Comité d'organisation des JO 2024, suite à la demande officielle pour la participation aux JO 2024 faite par l'IOF auprès du CNOSF. Le lancement officiel de la communication de cette candidature pour intégrer le programme des JO 2024 est maintenant effectif et le Président informe le Bureau Directeur qu'il va recevoir « Canal+ » pour une interview à ce sujet.

Toujours dans cet objectif de Paris 2024, un appel à candidature va être lancé dans la LOC de décembre pour l'organisation des EOC 2021 (format sprint).

Le Bureau Directeur prend acte de l'avancée de ce dossier.



## 6. Interview magazine Skogssport (revue de la fédération suédoise)

Le Président informe le Bureau Directeur qu'il a été interviewé par des journalistes de ce magazine Skogssport au sujet de la candidature Paris 2024. Cette interview a eu lieu le 2/12/2017 par Skype et lui a permis d'expliquer la stratégie de la FFCO pour intégrer le programme des JO 2024 en tant que sport additionnel. Le Bureau Directeur en prend acte.

## 7. Organes disciplinaires de 1<sup>ère</sup> instance et d'appel

Le Président informe le Bureau Directeur que faisant suite au renouvellement des organes disciplinaires, et aux appels à candidatures effectués pour compléter ces instances, les organes sont composés à ce jour comme suit :

### Organe disciplinaire de première instance

Titulaires	Suppléants
Daniel ROLLET – Président (GE)	Bernard FRICK (GE)
Etienne PHILIPPOT (IF)	Philippe ADOLPHE (IF)
Daniel ANDRE (PZ)	Odile PERRIN (AR)
Fabrice LAPERGUE (NA)	Jean-Louis BLEIN (OC)

### • Organe disciplinaire d'appel

Titulaires	Suppléants
Philippe LAURENT – Président (BF)	Yves DODIN (GE)
Patrick ROBIN (NA)	Christine FERRAND (OC)
Michel HUET (IF)	Régis FLAMENT (CE)
Bernard DAHY (AR)	Fabrice BALP (PZ)

Le Bureau Directeur valide ces organes disciplinaires de 1<sup>ère</sup> instance et d'appel.

## 8. Règlement financier

Le Président donne la parole au Trésorier, Mathieu LEMERCIER pour faire le point sur le nouveau règlement financier. Celui-ci explique la refonte complète de ce règlement, aboutissant à la proposition qui a été transmise aux membres du Bureau. Avec les remarques faites sur un certain nombre de points, le Trésorier va retravailler ce document et une proposition plus aboutie sera faite au prochain Comité Directeur de janvier 2018.

Le Bureau Directeur en prend acte.

## 9. Subventions « Challenge des écoles de CO »

Le Trésorier informe le Bureau Directeur que les trois challenges des écoles de CO prévus en 2017 se sont bien déroulés et qu'à ce jour, seul l'organisateur de la zone Nord-Est a fait remonter ses justificatifs de dépenses.

Par conséquent, il propose au Bureau Directeur de valider le versement des subventions suivantes :

- Club 5407GE : 2 148,94 euros
- Ligue PZ : 1 000 euros
- Ligue OC : 1 000 euros

La deuxième partie des subventions pour les ligues PZ et OC sera versée à la réception des justificatifs de dépenses au siège de la FFCO. Pour rappel : 1 000 euros de subvention forfaitaire pour l'organisation du Challenge, à laquelle s'ajoutent 15 euros par jeune participant plafonné par la présentation des justificatifs de dépenses (hébergement, nourriture, impression,...).

Le Bureau Directeur prend acte et valide ces subventions.

## 10. Points divers

- Calcul des points Coupe de France

Le secrétaire Général fait part des difficultés de mise en œuvre du calcul de la Coupe de France pour les jeunes de la catégorie de licence H20, le championnat de France de sprint étant organisé par catégorie d'âge et non pas de licence.

Certains licenciés H20 courent dans la catégorie Jeunes alors que d'autres courent en Elites.

Il propose que pour le calcul de la Coupe de France lors du Championnat de France de Sprint les licenciés H20 courant en Jeunes soient classés avec les H18.

Le Bureau Directeur valide ce mode de calcul des points de la Coupe de France.

- Prise en charge financière de OCAD 12 CS (Course Setting)

Le Bureau Directeur valide la prise en charge financière de OCAD 12CS pour les quatre CCN des relais nationaux (CFC, CNE, Relais de catégories et relais Sprint) sur justificatif (facture envoyée au siège de la FFCO).

- Mise en place de l'ISOM 2017 en tant que spécification s'appliquant aux cartes

Le Secrétaire Général rappelle le fait qu'en 2018 l'utilisation de la spécification ISOM 2017 devrait se généraliser pour devenir la règle en 2019.

Dans ce cadre, la commission Equipements sportifs a préparé un document mettant en relation chaque symbole ISOM 2017 avec l'ancien symbole correspondant de l'ISOM 2000.

Il propose que la FFCO finance la réalisation de 4 affiches pour utilisation lors des événements nationaux afin d'aider les licenciés dans cette transition.

Le Bureau Directeur valide cette proposition tout en suggérant la réalisation de 8 supports au lieu de 4 pour tenir compte de la fragilité de ce type de produits en environnement extérieur. Le Secrétaire Général est chargé de voir avec la Chargée de communication FFCO pour envisager le meilleur support et pour assurer une diffusion du document dans sa version numérique dans la LOC de décembre.

**Fin de séance à 20h05**

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI

